

<u>Date limite de dépôt</u> 31 mars 2018	<i>Cadre réservé à l'administration</i> Date de réception du dossier :
--	---

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Exercice 2018

Cochez ci-dessous la case correspondante au cas de votre association

	renouvellement
	1^{ère} demande (<i>vous n'avez pas reçu de subvention de la Municipalité depuis 2016</i>)

Nom de l'association (en toutes lettres) :

.....
.....

Objet de la demande de subvention (*cochez la case correspondante*)

	Pour le fonctionnement de l'association
	Pour l'investissement *
	Pour un évènement (manifestation, tournoi...)

** joindre les copies des devis*

Montant de la subvention demandée : €

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association en toutes lettres :

.....
.....

N° Siret :.....

Objet officiel de votre association (texte du Journal Officiel)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....

Adresse courrier (si différente) :

.....
.....
.....

Représentants de l'association (membres du bureau)

	Nom/Prénom	Téléphone/Fax	e-mail
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

Vie de l'association

Date de la dernière Assemblée Générale :.....

Nombre d'adhérents :.....

Bénéficiez-vous d'une aide en nature ? (prêts de locaux, de matériel,...) si oui laquelle ?

.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette partie doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, (*nom, prénom*)

.....

Représentant(e) légal(e) de l'association, en qualité de

.....

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents,
- Certifie exact l'ensemble des informations fournies et annexées dans le cadre du dossier de demande de subvention à la Commune de Seillons-Source-d'Argens,
- M'engage à fournir à la Commune de Seillons-Source-d'Argens tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles.

Fait, le.....

à

Signature :

INFORMATIONS RELATIVES AU DOSSIER DE SUBVENTION

Dans tous les cas, vous devrez joindre **IMPERATIVEMENT** à votre demande :

- Le dossier de demande de subvention dûment complété et signé
- La copie du procès-verbal de la dernière réunion de l'assemblée générale,
- Pour les demandes liées à un investissement, un descriptif des travaux envisagés ainsi que les devis estimatifs (TTC) établis par les fournisseurs correspondant au montant total des dépenses d'investissements mentionnées dans votre plan de financement.

Ainsi que :

Si vous n'avez pas reçu de subvention de la commune de Seillons-Source-d'Argens depuis 2016	Si vous avez reçu une subvention de la commune de Seillons-Source-d'Argens en 2017 – En cas de modification UNIQUEMENT
<ul style="list-style-type: none">▪ Les statuts de votre association▪ Le récépissé de dépôt en préfecture▪ L'extrait du Journal Officiel	<ul style="list-style-type: none">▪ Les statuts de votre association▪ la copie de l'annonce au Journal Officiel

Tout dossier INCOMPLET ne pourra être instruit.

Par ailleurs nous vous rappelons que l'octroi d'une subvention ou son renouvellement n'est pas automatique : il appartient donc à l'association et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier. Une subvention peut donc ne pas être attribuée alors même qu'elle l'avait été pour une demande similaire l'année précédente.

Tout retard dans le dépôt du dossier entraîne le rejet de la demande ou un retard d'instruction. Toute subvention versée pour un projet, non utilisée, partiellement ou globalement devra être impérativement reversée à la Commune de Seillons-Source-d'Argens dans un délai maximal de 3 mois qui suit la clôture de l'exercice comptable (instruction ministérielle du 5 août 1988).

OU DEPOSER VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

Les dossiers pourront être déposés en Mairie aux horaires d'ouvertures soit :
Le matin du lundi au samedi de 8h30 à 12h
L'après-midi le jeudi UNIQUEMENT de 14h à 16h

Ils peuvent également être adressés par courrier à :

<p>MAIRIE</p> <p>Place Gabriel Péri</p> <p>83470 Seillons-Source-d'Argens</p>

Quelque soit le mode de dépôt choisi, il est impératif de retourner votre dossier de demande de subvention **avant le 31 MARS 2018** (un dossier par association)

Vous serez informé par courrier en mai 2018 de la décision du Conseil Municipal.
N'hésitez pas à consulter Mr Stéphane ODDONE, pour tous renseignements complémentaires au 04 98 05 20 40